

Mme Papon-Fournier Laurence

Objet : Prise en charge des victimes et familles de victimes.

Références : Mes précédents mails « Prise en charge des victimes et familles de victimes ».

Aux 577 Députés,

Il y a un an, notre fils Anthony nous a été arraché, enlevé, tué dans un « accident » que je qualifie volontairement d'assassinat, même si je sais que ce terme n'est pas juridiquement adapté.

Je vous ai adressé un premier mail en février 2022, puis un deuxième en novembre 2022. Je vous faisais part de ce que nous endurons depuis le décès prématuré d'Anthony, tué à l'âge de 30 ans, le 18 janvier 2022 sur la rocade bordelaise, par un délinquant **multirécidiviste** sous l'emprise de stupéfiants, de protoxyde d'azote et circulant à vive allure.

Je vous indiquais également l'attente interminable. Trois semaines, nous ont été imposées avant que nous puissions voir Anthony. Je citais également des exemples de problèmes rencontrés sur le plan administratifs. Onze mois de batailles et ce n'est pas fini, car sur le plan judiciaire nous sommes toujours dans l'attente d'une date de procès. Le rapport d'accidentologie et le PV d'enquête qui devaient être remis fin mai 2022 ne sont toujours pas déposés au dossier. Pour expliquer l'insupportable attente, on nous parle de manque de moyens de la justice.

Je vous expliquais aussi que les associations d'aide aux victimes sont débordées et n'apportent pas de soutien adapté aux demandes des familles de victimes.

Encore une fois, je constate que notre parcours, qui est celui de nombreuses familles, semble ne présenter que peu d'intérêt à vos yeux. Seuls cinq députés sur cinq cent soixante dix sept ont pris la peine de me répondre, affirmant prendre en compte notre douleur face à ce drame.

Force et de constater s'il en était besoin, que les victimes et familles de victimes ne sont toujours pas une priorité pour **l'État Français** et que la sécurité routière n'est pas une priorité Nationale.

J'ai appris courant décembre que ce délinquant avait été remis en liberté sous contrôle judiciaire au mois de juillet, soit six mois après avoir « assassiné » Anthony. C'est inacceptable.

Est-ce ainsi que les familles de victimes sont accompagnées et soutenues par **l'État Français** et par vous **les législateurs** ?

Le magistrat en prenant la décision de relâcher cet « assassin » prouve que le décès d'Anthony n'a que peu de valeur aux yeux de la justice française.

Le délinquant qui a tué Anthony a reçu toute l'aide nécessaire lorsqu'il était en détention afin de préparer sa défense. Tout a été fait pour s'assurer de son bien être. Je suis également convaincue qu'aujourd'hui, il est suivi et aidé pour préparer sa « réinsertion », et ainsi éviter une trop lourde peine au moment du procès.

Aucune prise en charge efficace n'est par contre prévue pour accompagner, aider les victimes et les familles. De tels drames ont des conséquences inimaginables sur le plan de la famille, de la santé physique ou psychologique, professionnel, social. Personne n'est venu nous apporter son aide.

Vous, les législateurs, aviez prévu que, seul le responsable de l'accident peut faire appel de la décision du tribunal concernant la sanction pénale prononcée à son encontre. En d'autres termes, le délinquant peut, s'il s'estime sanctionné trop sévèrement, exiger que la décision soit reconsidérée. Par contre, la victime n'a pas le droit de considérer que l'auteur n'a pas été assez sévèrement puni ? Est-ce ainsi que vous pensez protéger les victimes et leurs familles ?

Les victimes et les familles de victimes ne peuvent trouver de l'aide et du réconfort qu'auprès d'associations **indépendantes** créées sous l'impulsion de familles victimes de ces délits routiers.

Je vous invite à vous rapprocher de ces associations pour comprendre toutes vos lacunes dans ce domaine.

J'ai appris qu'un groupe d'études «sécurité routière» aurait été mis en place dernièrement au sein de l'Assemblée Nationale. Il n'est manifestement pas possible à ce jour d'en connaître ni les membres ni les sujets débattus. Peut-être en faites vous partie. Je souhaite néanmoins attirer l'attention de ce groupe d'études sur plusieurs points importants :

- ◆ Une prise en charge, immédiatement après le drame, d'un **RÉEL** suivi psychologique des victimes et des familles de victimes dans des locaux adaptés, est indispensable.
- ◆ Un accompagnement rapide et efficace pour toutes les démarches administratives doit être mis en place. Aujourd'hui il n'y a rien et les victimes sont totalement démunies face à ces démarches.
- ◆ Une requalification de ces délits d'homicides involontaires en **homicides routiers**, lorsque ces délits sont commis par des délinquants multirécidivistes, doit absolument être prévue.
- ◆ De plus longues peines de prison doivent être prononcées et effectuées dans leur totalité.
- ◆ Il ne doit pas y avoir de remise en liberté avant le procès pour ces délinquants multirécidivistes, et ce procès doit se tenir dans des délais humainement acceptables.
- ◆ Plus de moyens financiers et humains doivent être mis à la disposition de la justice.
- ◆ Les brigades routières doivent être maintenues et formées à la prise en charge des victimes et familles de victimes.
- ◆ Des sanctions adaptées et fermes doivent être prises dès le premier délit pour que ces délinquants comprennent qu'ils sont responsables de leurs actes afin d'éviter ainsi de fabriquer des multirécidivistes.

Serez-vous de ces législateurs qui prendront enfin la mesure de la situation et qui feront évoluer la loi, ou bien continuerez vous à être le complice silencieux de ces agissements ?

Je reste à votre disposition pour échanger de manière réelle et constructive sur ce sujet qui doit être une priorité **NATIONALE**.

Laurence Papon-Fournier